



Demande de reclassement pendant arrêt maladie

Par **Tiala**, le **06/10/2019** à **20:57**

Bonjour,
Suite à des problèmes de santé et un non respect de restrictions médicales, j'ai eu des difficultés à continuer à travailler. Mon employeur a demandé une étude de poste par la médecine du travail qui a été réalisée le 3 septembre. Une semaine après, n'allant pas bien mon médecin m'a arrêtée. Mon employeur ne m'a pas prévenu que j'étais convoquée pour le résultat de cette étude. Ayant appelé la médecine du travail j'ai appris m'a convocation pour connaître le résultat de l'étude. J'étais alors encore en arrêt et le médecin du travail a demandé un reclassement. A ce jour je suis en prolongation. Je me pose la question suivante. Suis bien dans la période de reclassement où dois je faire une visite de reprise à la fin de mon arrêt et me réarrêter après car je ne peux pas y retourner ? Je suis perdue car tout le monde parle de visite de reprise puis une deuxième 15j après mais dans mon cas j'ai un avis de reclassement pendant un arrêt. Dois je reprendre pour que la procédure suive son cours normal ou bien dois je attendre la proposition de reclassement demandée le 26 septembre ?
Merci d'avance

Par **morobar**, le **07/10/2019** à **16:17**

Bonjour,
L'étude de poste ne conclut pas à votre inaptitude.
Avez-vous passé avant l'arrêt une visite de MDT qui a conclu à la nécessité d'un reclassement et donc accompagné d'un avis d'inaptitude.
Inutile de cesser l'arrêt.
Soit votre médecin traitant vous considère "consolidé" auquel cas vous avisez l'employeur afin qu'il organise une visite de reprise.
Soit l'arrêt perdure autant que votre état l'exige.
L'employeur ne va pas procéder à un reclassement aux seules fins de vous permettre la reprise.
Vous êtes malade ou pas.

Cela se résume ainsi;rnAprès vous pouvez être consolidée et reprendre le travail, mais inapte au poste nécessitant un reclassement avec le risque de déboucher sur un licenciement.